



# Les déplacements des piétons

## AIRES PIÉTONNES ET ZONES DE RENCONTRE

Source : Ville de Paris  
Direction de la Voirie  
Et des déplacements

Aires piétonnes

Zones de rencontre

Dispositif Rue aux Écoles



Dans une **aire piétonne**, par définition, le piéton est prioritaire. Les vélos et EDP sont autorisés à y circuler dans les deux sens, en roulant au pas, et en laissant la priorité aux piétons. La circulation automobile y est interdite sauf taxis, véhicules de secours, de livraison et des riverains, en roulant au pas et en cédant la priorité aux piétons et vélos.

La **zone de rencontre** est un espace partagé entre tous les usagers, où la vitesse est limitée à 20 km/h. Les piétons, vélos et EDP demeurent prioritaires devant les véhicules motorisés.

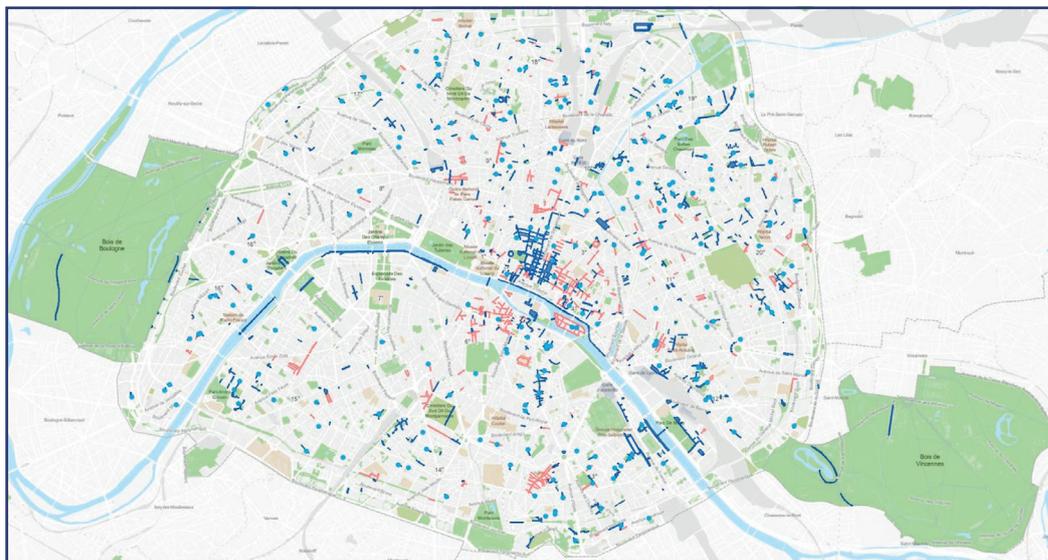
Le **programme Rue Aux Enfants** (anciennement Rue Aux Écoles) a pour objectif de sécuriser, piétonner et végétaliser les abords immédiats d'une école.

Voie piétonne

dont Programme Rue aux Écoles

Zones de rencontre

## Voies à priorité piétonne



## Évolution du linéaire de voies réservées aux piétons (en km linéaire)

### Évolution 2024 / 2023



**Tendance :** Le linéaire de voies piétonnes ayant fait l'objet d'un arrêté permanent en 2024 augmente de 6,5 % par rapport à 2023 avec 95,3 km de voie dont 14,5 km s'inscrivant dans le programme Rues aux Enfants (en hausse de +8,2 %).

Le linéaire de zones de rencontre ayant fait l'objet d'un arrêté permanent en 2024 augmente de 7,8 % avec 36 km de voie.

## Opération PARIS RESPIRE

En été

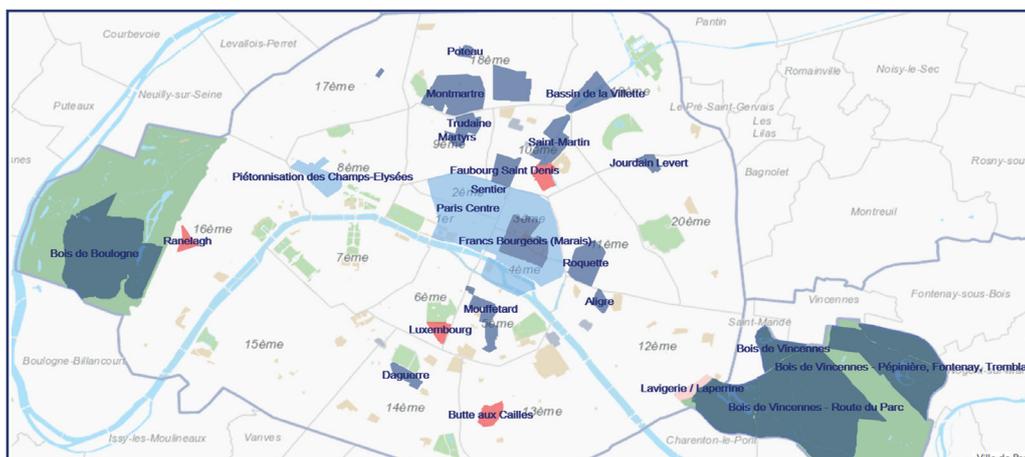
Toute l'année

1<sup>er</sup> dimanche du mois

Dates spécifiques



Les quartiers bénéficiant de l'opération **PARIS RESPIRE** sont fermés à la circulation automobile les dimanches et jours fériés. La circulation demeure cependant autorisée aux taxis et riverains sur présentation d'un justificatif de domicile.



Les zones définies par l'opération PARIS RESPIRE bénéficient d'une réglementation spécifique en matière de circulation automobile les dimanches ou à des périodes particulières de l'année.



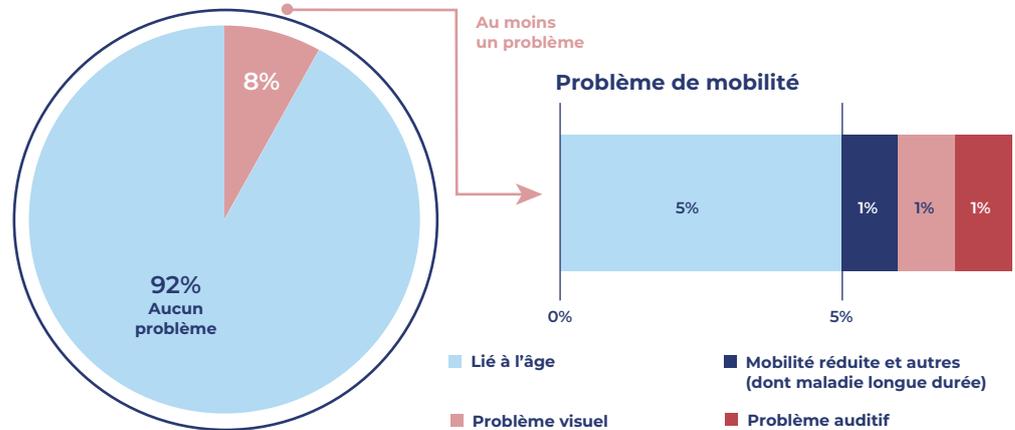
## LA MARCHÉ CHEZ LES RÉSIDENTS PARISIENS

Source : Ville de Paris - 2023



L'étude sur la marche des Parisiens est réalisée par l'Observatoire parisien des mobilités (direction de la voirie et des déplacements) auprès d'un échantillon représentatif de la population de 1 200 personnes âgées de plus de 10 ans relatif à leurs déplacements à pied de plus d'une minute effectués la veille de l'entretien par téléphone.

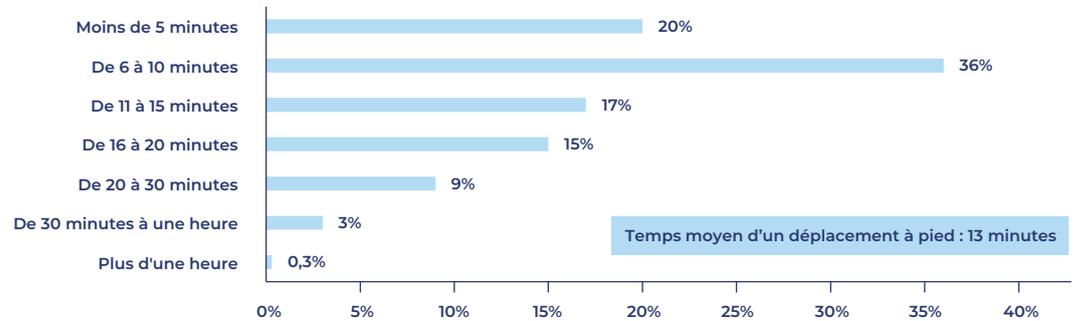
### Degré de mobilité des piétons parisiens



**Tendance :** D'après l'enquête, 92 % des Parisiens interrogés déclarent ne pas rencontrer de problème de mobilité contre 8 % faisant face au moins à un problème physique (ou à des déficiences sur le long terme) limitant leurs déplacements au quotidien, notamment les problèmes liés à l'âge (5 %) ainsi que les pathologies visuelles et auditives (2 %). Les personnes en situation de handicap mental représentent 0,3 % des personnes interrogées.

### Durée de déplacements à pied des parisiens

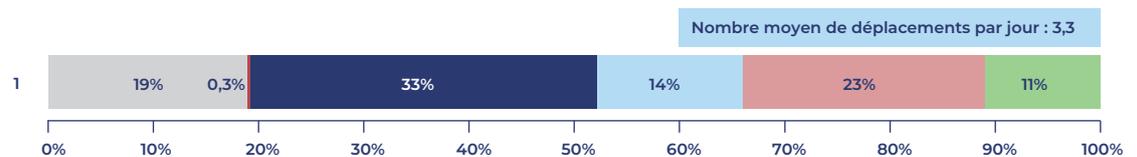
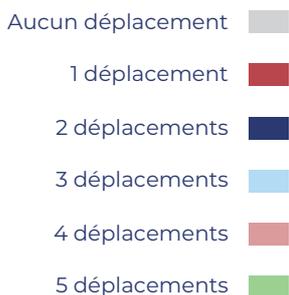
Selon la durée et le motif de déplacements



**Tendance :** Sur les 1 200 résidents parisiens interrogés, 978 ont répondu avoir marché plus d'une minute la veille, soit plus de 81 %. Parmi eux, 97 % déclarent avoir effectué un déplacement d'au moins une demi-heure et 73 % d'entre eux un déplacement d'au moins un quart d'heure. Le temps moyen d'un déplacement à pied s'élève à 13 minutes.

### Parts des marcheurs parisiens

Selon le nombre de déplacements par jour réalisés exclusivement à pied



**Tendance :** Si 81% des Parisiens déclarent avoir effectué au moins un déplacement à pied la veille de l'enquête, la part des marcheurs ayant réalisé deux déplacements exclusivement à pied en une journée s'élève à 33 % (la part la plus importante) mais il ressort que 48% des enquêtés ont marché entre trois et cinq fois. Les 978 résidents parisiens ayant marché plus d'une minute ont réalisé la veille de l'enquête 3.199 déplacements, soit une moyenne de 3,3 déplacements par jour.

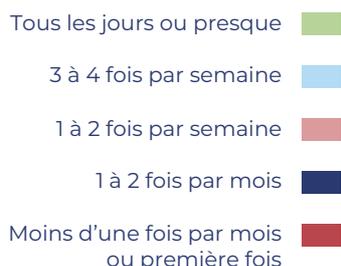
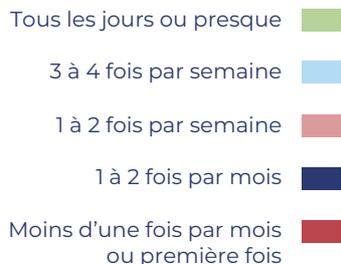


## LA MARCHÉ DES RÉSIDENTS PARISIENS

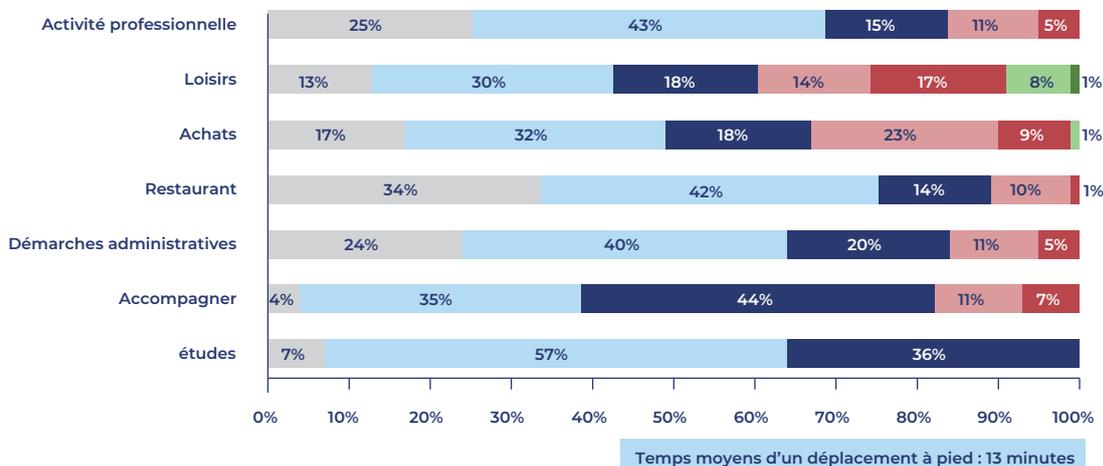
Source : Ville de Paris - 2023



L'étude sur la marche des Parisiens est réalisée par l'Observatoire parisien des mobilités (direction de la voirie et des déplacements) auprès d'un échantillon représentatif de la population de 1 200 personnes âgées de plus de 10 ans relatif à leurs déplacements à pied de plus d'une minute effectués la veille de l'entretien par téléphone.

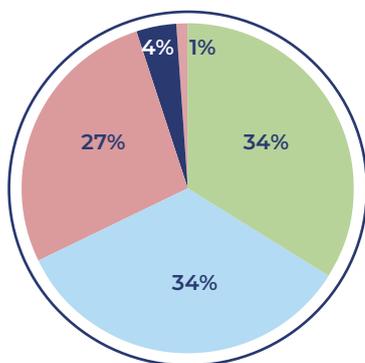


## Temps passé à marcher Selon le motif de déplacement



**Tendance :** Les déplacements à pied durent majoritairement moins d'un quart d'heure quel que soit le motif associé à la marche, et notamment les déplacements dans le cadre des études (pour 100 % d'entre eux), de l'activité professionnelle (83 %), de l'accompagnement (83 %), ou encore de démarches administratives (84 %). Les déplacements à pied relatifs aux achats et aux loisirs durent de même moins d'un quart d'heure pour seulement (et respectivement) 67 % et 61 % d'entre eux. Pour rappel, le temps moyen d'un déplacement à pied s'élève à 13 minutes.

## Fréquence des déplacements à pied



**Tendance :** Tendances : 95% des déplacements à pied ont lieu tous les jours ou presque (34 %), trois à quatre fois par semaine (34 % également) ou une à deux fois par semaine (27 %), ce que vient confirmer tous les motifs de déplacements (notamment dans le cadre des études et de l'activité professionnelle), sauf dans une moindre mesure les démarches administratives et l'accompagnement qui font l'objet d'au moins un à deux déplacements par semaine en moyenne à 43 % et 70 % respectivement.

## Fréquence des déplacements à pied selon le motif de déplacement

